

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Mme Sophie KERMORVAN est désignée secrétaire de séance.

Pour commencer le Maire revient sur une question de la minorité concernant les questions qui doivent parvenir 48h avant la séance. Seules les questions diverses sont concernées.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/10/2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

2. Vote des tarifs

Mme Cécile DAMONNEVILLE adjointe aux finances informe l'assemblée que la commission finances a retravaillé les tarifs de locations de salles afin de les simplifier.

Elle propose donc aux membres du conseil d'adopter les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 suivants :

- Salle polyvalente

Salle polyvalente		
	Associations de Guénin	Associations extérieures
Réunion / AG	gratuit + 70€ (ménage) = 70€	100€ + 70€ (ménage) = 170€
Festivités avec recettes	140€ + 70€ (ménage) = 210€	280€ + 70€ (ménage) = 350€
	Particulier de Guénin	Particulier extérieur
1 repas (demi-journée)	180€ + 90€ (ménage) = 270€	250€ + 90€ (ménage) = 340€
2 repas (journée entière)	270€ + 90€ (ménage) = 360€	390€ + 90€ (ménage) = 480€

- Journée ou demi-journée supplémentaire : 50% du tarif
- Un acompte de 30% du prix sera demandé aux particuliers et aux associations extérieures
- Caution pour location de la salle : 200€
- Caution ménage : 100€
- Caution Sono : 30€
- Gratuité pour les repas de classes

Exemple 1 : si je loue **1 journée et demie le prix sera de 450€** (270 + 50%180€ (prix de la 1/2 journée) + 90€ ménage)

Exemple 2 : si je loue **2 journées**, le prix sera de **495€** (270+ 135€(50% de 270€) + 90€ ménage)

- Salle multifonctions

Salle multifonctions		
	Associations de Guénin	Associations extérieurs
But non lucratif	1/2 journée :130€	1/2 journée :200€
	journée : 200 €	journée : 300€
Evènement lucratif	1/2 journée : 380€	1/2 journée : 570€
	journée : 490€	journée : 735 €

- Autres salles

Foyer communal	La demi-journée	30€
Salle Ty Kreiz	La demi-journée	30€

- Locations diverses

Barrière de circulation	2€/barrière
Tables et bancs*	Table seule
	Table avec 2 bancs
	2€
	4€

*Location gratuite pour les administrés de Guénin

- Animation à la Médiathèque

Atelier créatif	5€/par séance
Cours de soutien informatique	15€/ par an

- Pont bascule

Sans abonnement	De 0 à 5 t.	2.00€
	De 5 à 10 t.	3.00€
	De 10 à 20 t.	4.00€
	De 20 à 30 t.	5.50€
	De 30 à 50 t.	7.00€
Avec abonnement	Coût abonnement annuel	31.00€
	Coût abonnement annuel hors commune	40.00€
	Par pesée	3.00€
	Carte	5.00€

- Cimetière

Concession ancien cimetière	50 ans	71.50€/m2
	30 ans	60.00€/m2
	20 ans	50.00€/m2
Concession nouveau cimetière	50 ans	107€/m2
	30 ans	95.00€/m2
	20 ans	80.00€/m2
Vente de caveaux	2 places	1089.00€
	3 places	1131.00€
	4 places	1452.00€
Columbarium	Case de 4 urnes pour 20 ans	600.00€
	Case de 4 urnes pour 30 ans	800.00€
	Cavurne de 4 urnes pour 20 ans	300.00€
	Cavurne de 4 urnes pour 30 ans	400.00€
Prestations	Nettoyage des tombes, sans gravillon	30.00€
	Gravillons	3.60€

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les tarifs tels qu'exposés ci-dessus ceux-ci entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

3. Décision modificative budgétaire N°1

En raison, de l'impact de la crise sanitaire sur la réorganisation des services, de l'ouverture de l'ALSH et de la régularisation de traitement pour un agent passé au statut de longue maladie, il convient afin d'assurer le dernier traitement de l'année, d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 :

Article 6188 – Autres frais divers – 13 600€

Chapitre 012 :

Article 6413 – personnel non titulaire + 13 600€

4. Admission en non-valeur

Admission en non-valeur de titres de recettes de 2019 et 2020 pour un montant de 79.92 euros.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 26/11/2020,

Après avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- 2020T-8-1 de l'exercice 2020, (objet : loyer : 4.82 €)
- 2019 T4636320911-1 de l'exercice 2019, (objet : divers: 75€)
- 2020 R-5-35-1 de l'exercice 2020 (0.10€)

5. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de créer un nouvel emploi permanent au grade adjoint technique territorial à temps complet. Ce poste vise à combler le départ de M. Loïc LE PRIOL. Le temps de travail est augmenté pour faire suite à la réorganisation des services et au transfert de nouvelles tâches au service technique.

Dans un second temps, le CT sera saisi en vue de supprimer les emplois suivants :

- 1 adjoint technique territorial à 28/35,
- 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère classe,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs. Il se composera de la manière suivante à compter du 1^{er} janvier 2021 :

*** service administratif :**

- 1 rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,

*** service technique :**

- 1 agent de maîtrise,
- agent à temps plein (adj tech ; adj tech ppal 2^{ème} classe ; adj tech ppal 1^{ère} classe),
- 1 adjoint technique territorial à temps plein,
- 3 adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère classe,
- 1 adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 30/35,
- 1 adjoint technique territorial à 28/35,
- 1 adjoint technique territorial 25.09/35

*** service culturel :**

- 1 adjoint territorial du Patrimoine principal de 1ère classe,

*** service d'animation :**

- 2 adjoints territoriaux d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint territorial d'animation à 7 H 39,

*** service scolaire**

- 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles 2^{ème} classe 28.89/35

Mme Rachel Robic pose les questions suivantes :

Qu'en est-il de la situation du nouvel agent recruté par mutation pour remplacer Rolland ?

M. GUILLORY a présenté sa démission pour des raisons personnelles. Il quittera la collectivité au 31/12/2020. M. Bryan LUCAS ayant participé à la session de recrutement débutera le 04/01/2021 pour un CDD de 6 mois qui servira de période d'essai.

Y-aura-t-il des départs à la retraite de prévus en 2021 ? Certains agents en âge de partir, ont-ils émis le souhait de rester en activité ?

Il y a un départ en retraite prévu pour Mme LE CORRE LE 1^{ER} février 2021.

Combien d'agents sont-ils en arrêt maladie et qui ?

Actuellement deux agents sont en congé maladie, un en maladie professionnelle et l'autre en longue maladie.

Qu'en est-il du futur remplacement de Mme Bénédicte Le Berre ?
Le recrutement est en cours.

6. Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire expose à l'assemblée, que suite à l'ouverture de l'ALSH, les emplois du temps des agents nouvellement affectés à l'ALSH ont dû être réorganisés.

Ce qui crée de nouveaux besoins en personnel.

- Il convient de créer deux emplois non permanents liés à l'accroissement d'activité afin de renforcer les services périscolaires (cantine et garderie).

Il paraît donc opportun de créer d'une part un emploi au grade d'adjoint d'animation à temps non complet de 21/35^{ème} du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et d'autre part de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 18/35^{ème} à compter du 01/01/2021 jusqu'au 06/07/2021.

➤ Il convient de créer deux emplois non permanents liés à l'accroissement d'activité afin de pouvoir recruter les animateurs nécessaires en fonction de la fréquentation de l'ALSH les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Il paraît donc opportun de créer un emploi au grade d'adjoint d'animation à temps complet et un emploi au grade d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2021.

Ces créations nous permettront d'adapter l'équipe d'animation **uniquement si les effectifs de l'ALSH le justifient.**

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de créer 4 emplois liés à l'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées ci-dessus.

7. Extension de la prestation proposées par Berger Levrault

M. le Maire expose à l'assemblée que pour faciliter le travail des services administratifs, il convient d'étendre les prestations proposées par Berger Levrault (logiciel métier).

2 options sont envisagées :

- Une option concernant la dématérialisation des flux Actes pour faciliter la transmission des délibérations qui s'élève à 245€ HT par an et 595€ HT de frais d'installation.
- Une option concernant la mise en place d'un connecteur pour la plateforme Chorus afin d'optimiser la récupération des pièces comptables. Option qui s'élève 175€ HT par an et 350€ de frais d'installation.

Il est précisé à l'assemblée que cette option viendra faciliter le suivi et le règlement des factures.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer ces 2 avenants au contrat de prestation de service avec l'entreprise Berger Levrault.

8. Mise en place d'un règlement pour le busage de fossés

La commission travaux propose aux conseillers municipaux d'adopter un règlement concernant le busage des fossés.

Pour toute pose de buses, les buses seront à la charge du propriétaire ou du demandeur.

Il sera accepté automatiquement les poses de buses suivantes :

- 6 ml pour accéder à une propriété pour un particulier
- 12 ml pour accéder à une parcelle pour un exploitant agricole

Pour toute demande supplémentaire la commission ou l'adjoint aux travaux examinera l'opportunité du chantier et si acceptation celui-ci sera intégralement à la charge du demandeur. Cette opération sera donc refacturée au demandeur au prix de 85.23€ le ml.

M. Daniel GUEGAN demande davantage de d'explications sur le busage à Kervego et combien de personnes sont concernées par les travaux.

M. Jean-Yves LE FORESTIER répond que trois foyers sont concernés et que le coût des travaux avoisine les 6000€ pour la collectivité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce règlement concernant la pose de buses

sur le territoire communal et autorise le Maire à refacturer la pose de buses au prix de 85.23€ le m linéaire au-delà de 6ml pour les particuliers et 12 ml pour les exploitants agricoles à compter du 1^{er} janvier 2021.

9. Cession de terrain aux consorts CONANEC

M. Gilles LE TONQUEZE présente la situation.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à céder une parcelle d'environ 22.56m² pour la somme de 1€ symbolique. L'acquéreur assumera les coûts de géomètre et de frais notariés liés à cette opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de céder une parcelle de 22.56m² aux consorts CONANEC ainsi que la rectification de l'alignement et autorise le Maire à signer les actes notariés concernant cette cession.

10. Remboursement à M. Noël LE LOIR

M. le Maire informe l'assemblée que M. Noël LE LOIR ancien Maire de la commune a déboursé la somme de 184.63€ afin de réaliser le portrait affiché dans la salle du conseil municipal. Il convient donc de le rembourser.

M. le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à rembourser la somme 184.63€ à M. Noël LE LOIR.

Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à rembourser la somme de 184,63€ à M. Noël LE LOIR.

11. Renouvellement de la convention relative à la médecine professionnelle et préventive avec le CDG 56

M. le Maire expose à l'assemblée que la convention relative à la médecine professionnelle et préventive passée avec le Centre de Gestion du Morbihan (CDG 56) arrive à échéance le 31/12/2020 et qu'il convient donc d'envisager un renouvellement.

Cette convention a pour objectif de confier au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 56 le soin d'assurer pour le compte de la commune une surveillance médicale des agents communaux.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le coût de la prestation est de 72€ par agent et par an. (cf convention jointe en annexe)

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention et autorise le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la faire exécuter.

12. Renouvellement contrat LDA

M. le Maire expose au conseil qu'il convient de renouveler le contrat d'analyses microbiologique. M. le Maire propose de collaborer avec le Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA) pour les contrôles d'hygiène alimentaire et d'analyse d'eau pour une durée d'un an pour un montant total annuel de 616.23€ HT.

M. le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer cette convention et à établir toutes les démarches nécessaires pour faire exécuter ce contrat.

Mme Valérie PEDRONO demande si les résultats d'analyses sont affichés notamment à la salle multifonctions du fait de la présence de douches collectives et si cet affichage est obligatoire.

M. Le Maire répond que les résultats concernant le restaurant scolaire sont conservés de la même manière que les années précédentes par le service et concernant les douches de la salle multifonctions, il faut se renseigner davantage sur les mesures d'affichage à mettre en place.

Après débat, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention et à la faire exécuter.

13. Prolongation de l'abonnement d'accès au WEB LS pour la station d'épuration

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler l'abonnement d'accès au WEB LS auprès de l'entreprise LACROIX SOFREL.

Cet abonnement nous permet stocker et d'accéder aux données collectées par le débitmètre installé à l'entrée de la station d'épuration.

Ce contrat vise à renouveler l'abonnement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2020. Le coût de la prestation s'élève à 480€ TTC.

L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement de l'abonnement d'accès au WEB LS auprès de l'entreprise LACROIX SOFREL pour une durée d'an.

14. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations :

- Obtention d'une subvention au titre des amendes de police pour l'exercice 2019 pour les travaux d'aménagement de la rue Saint Guen et de la rue du Manoir d'un montant de 27 115.50€
- Travaux de la rue du stade :
 - o Obtention de deux subventions du conseil départemental, d'une part, de 50 731,25€ pour les travaux de voirie et, d'autre part, de 4 162.50€ pour la création d'un cheminement piéton.
 - o Signature de deux avenants pour les travaux de la rue du stade : création d'une allée piétonne pour accéder à la salle multifonctions pour un montant de 3043.50€ HT soit 3652.20€ TTC et création d'une allée piétonne vers Pontual pour un montant de 3107€ HT soit 3728.40€ TTC
- Signature d'un devis avec l'entreprise Pigeon Bretagne Sud pour des travaux d'accessibilité dans la rue du presbytère pour un montant de 1618€ HT soit 1941.60€ TTC.
- Suppression du piège à cailloux à la station d'épuration effectué par l'entreprise LE SERGENT pour un montant de 1920€ TTC.
- Signature d'une convention avec la DGFIP pour l'instauration du service paiement en ligne des recettes publiques locales pour la commune et le CCAS.

Mme Valérie PEDRONO demande le cout de la convention passée avec la DGFIP.

M. le Maire répond que cette convention est gratuite pour la collectivité.

Les membres du conseil municipal prennent acte à l'unanimité des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations exposées ci-dessus.

15. Questions diverses

- Suppression de la régie bibliothèque et de la régie du pont bascule

Mme Valérie PEDRONO demande combien il y a d'abonnés au pont bascule ?

Le Maire répond que ce service a une dizaine d'abonnés.

- Annulation des vœux du Maire et du pot personnel
- Rapport d'activité de Morbihan énergie consultable sur internet
- Questions de la minorité :

Qu'a t'il été décidé pour les illuminations de Noël ?

M. le Maire informe l'assemblée que les illuminations de Noël vont être retirées à compter du 5 janvier 2021 et que durant la crise sanitaire l'éclairage public est coupé à partir de 20h30.

Où en est le travail concernant le prochain bulletin municipal ?

Mme Laurence GRIGNOUX répond que l'élaboration du bulletin municipal est en cours et que l'objectif est de le distribuer dans les boîtes aux lettres début janvier 2021

Mme Rachel ROBIC aurait souhaité recevoir un accusé réception et une validation du texte proposé.

Elle précise également qu'elle a dû faire la démarche pour connaître la date du dépôt de l'article.

Mme Laurence GRIGNOUX expose qu'à l'avenir l'article sera demandé en même temps que ceux des associations et qu'elle regrette que ces questions n'aient pas été posées par M. Daniel GUEGAN qui est membre de la commission communication.

Le règlement intérieur du conseil municipal a-t-il été adopté par la préfecture, suite au vote lors du conseil du 9 octobre ?

Le règlement du conseil municipal a bien été envoyé en préfecture.

Suite aux articles en lien avec le dernier conseil communautaire, pourrions-nous avoir un bilan de la problématique

"LIGER" ? Et donc un point sur le rachat des parts de CMC par Jean Floch ?

M. le Maire précise qu'il n'a pas d'information supplémentaire à communiquer à ce jour.

Le contrat de maintenance des bornes de recharge électrique est-il maintenu ?

M. Le Maire informe que le syndicat Morbihan Energie est averti, ceux-ci sont en charge de l'entretien de la borne électrique.

Quels sont les projets en cours concernant les zones communales ?

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit de zones d'activités intercommunales. Il existe des projets mais rien de concret à l'heure actuelle.

Y-aura-t-il un goûter de Noël de prévu pour les enfants de la commune ? si oui, où et quand ?

Mme Laurence GRIGNOUX répond que le goûter de Noël pour les enfants est annulé mais ils recevront tous des friandises.

- Mme Valérie PEDRONO demande si le déplacement du calvaire de Koh Koëd a bien été une opération blanche pour la commune.

M. le Maire confirme que cette opération a entièrement été prise en charge par la paroisse.

- Rapport des adjoints

Mme Cécile DAMONNEVILLE informe l'assemblée qu'elle a entamé la préparation du budget 2021.

Mme Laurence GRIGNOUX expose que la commission communication espère valider le BAT jeudi 17/12.

L'ALSH sera ouvert la première semaine de Noël la fréquentation est un peu affectée par la crise sanitaire mais il y a tout de même de la demande.

L'Election du CME a eu lieu le 9/11/2020 mais il n'y a pas encore eu de réunion d'organisée à cause du COVID.

M. Jean-Yves LE FORESTIER informe le conseil que les travaux de la rue du stade sont presque terminés. Il reste encore un peu de travaux d'éclairage public et des travaux de peinture à terminer.

Les espaces verts seront réalisés au printemps.

Il informe de quelques travaux projetés pour 2021 : élagage au plan d'eau et projet de couvrir les jeux de boules l'élaboration des devis est en cours.

Mme Sophie KERMORVAN informe les membres du conseil que la commission animation va finaliser le dossier de subvention le 22/12/2020.

Le téléthon, malgré le contexte sanitaire a pu se tenir et a été un succès.

Concernant le CCAS : La distribution des colis est un moment de rencontre appréciés et permet la remise du questionnaire ce qui permettra d'étudier les retours en 2021.

Les aînés fragilisés par la crise sont également contactés par téléphone. 5 membres du CCAS sont en charge des appels ces échanges sont également particulièrement appréciés.

M. Gilles LE TONQUEZE informe que la crise sanitaire affecte beaucoup le domaine culturel. Seule la médiathèque reste ouverte.

Concernant le patrimoine, des demandes de devis sont en cours pour la réfection des portes de la Chapelle Saint-Michel.

Il informe également l'assemblée que des négociations sont en cours avec les voisins du terrain du logeron à Botcol pour une éventuelle cession.

Mme Valérie PEDRONO demande à nouveau la transmission du règlement du réseau médi@ne.

M. Daniel GUEGAN demande pourquoi le prix de la redevance ordures ménagères va augmenter alors qu'une baisse a été promise.

M. le Maire répond que cette augmentation est en majeure partie liée à l'augmentation très importante du coût du traitement des ordures ménagères en déchetterie et à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Il s'agit d'un budget annexe qui doit être voté à l'équilibre

Séance levée : 20h14.